



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Culture : personnel

Question écrite n° 5174

Texte de la question

M. Louis Pierna attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur la situation des personnels de documentation des cellules de recensement des conservations régionales des monuments historiques qui restent depuis plusieurs années dans l'attente d'une revalorisation de leur profession et d'une réforme de leur statut en rapport avec la réalité de leurs fonctions. Pourtant, les conservations régionales des monuments historiques sont les seuls services patrimoniaux à être dépourvus de conservateurs du patrimoine. Il lui demande s'il entend proposer une telle création qui répondrait à l'attente des personnels intéressés dont les compétences scientifiques sont largement utilisées dans leur pratique quotidienne bien que non reconnue.

Texte de la réponse

La question posée vise plus particulièrement la situation des agents des corps de documentation affectés dans les conservations régionales des monuments historiques et particulièrement aux tâches de recensement en vue des protections au titre de la loi de 1913. Il est exact que ces agents ont un statut qui n'est pas en rapport avec leur qualification et leur mérite. La révision de cette situation constitue une des priorités du ministère en matière statutaire dans le cadre de la réforme de la grille concernant les corps de catégorie A. Il s'agit de faire bénéficier ces personnels d'une carrière correspondant à la carrière type telle qu'elle a été définie par les accords sur la réforme de la grille de la fonction publique. Il est par contre irréaliste d'envisager l'intégration de l'ensemble des agents concernés dans le corps des conservateurs du patrimoine, même si certains d'entre eux peuvent y être accueillis par la voie de détachement.

Données clés

Auteur : [M. Pierna Louis](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5174

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 août 1993, page 2604

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3324